



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-13 fixant le lieu de dépôt de déclaration de candidatures, dates et horaires de dépôts associés pour les élections des conseillers départementaux des 13 et 20 juin 2021 dans le département de la Savoie

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 191 et suivants et R. 109-1 et suivants ;

Vu la loi organique n° 2013-402 du 13 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n° 2014-272 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Savoie ;

Vu le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les déclarations de candidatures pour les élections des conseillers départementaux des 13 et 20 juin 2021 dans le département de la Savoie seront déposées en :

**Préfecture de la Savoie
Château des Ducs de Savoie
Salle 332 – entrée G
73000 CHAMBÉRY**

Les déclarations de candidatures sont obligatoires.

Article 2 :

- Premier tour de scrutin : dates de déclarations de candidatures et horaires associés

Un module dédié aux prises de rendez-vous sera disponible à partir du site internet de la Préfecture de la Savoie.

En cas de difficulté, le numéro de téléphone d'urgence à joindre sera le suivant : 04 79 75 51 89.

Les déclarations de candidatures s'effectueront du lundi 26 avril 2021 au vendredi 30 avril 2021 aux horaires suivants :

- du lundi 26 avril 2021 au jeudi 29 avril 2021 de 9h00 à 16h30,
- le vendredi 30 avril 2021 de 9h00 à 18h00.

Aucune déclaration de candidatures ne peut être reçue après la clôture des dépôts.

Aucune déclaration de candidatures par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admise.

- Second tour de scrutin : dates de déclaration de candidature et horaires associés

L'accueil sera réalisé sans prise de rendez-vous, sur présentation.

En cas de difficulté, le numéro de téléphone d'urgence à joindre sera le suivant : 04 79 75 51 89.

Les déclarations de candidature s'effectueront le lundi 14 juin 2021 de 12h00 à 18h00.

Aucune déclaration de candidatures ne peut être reçue après la clôture des dépôts.

Aucune déclaration de candidatures par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admise.

Article 3 :

Les candidats devront se présenter en binôme constitué d'une femme et d'un homme, chaque membre du binôme doit avoir un remplaçant du même sexe.

Ils souscriront une déclaration conjointe de candidature accompagnée de l'acceptation écrite du remplaçant de chaque candidat du binôme.

Article 4 :

La Secrétaire générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera affichée dans les communes aux emplacements prévus à cet effet.

Chambéry, le 30 MARS 2021

Le Préfet,

Pascal BOLOT